

DEMANDE DE REMBOURSEMENT



Valeur faciale des chèques	Nombre de chèques à rembourser	Total
€		€
€		€
€		€
€		€
€		€
€		€
	TOTAL	€

Cachet du magasin

Pour être remboursé :

- Adressez les Chèques Cadeaux en votre possession à l'Office de Commerce et de l'Artisanat.
- Conservez le talon des chèques pour preuve d'envoi.
- Nous traitons les demandes de remboursement chaque semaine.

Le Chèque Cadeau est un mode de règlement, et non une prestation. Il n'a pas d'effet sur la TVA perçue sur la vente effectuée.

Office de Commerce et de l'Artisanat
25 Place des Basques - 64100 Bayonne
05 59 59 78 03
contact@bayonneshopping.com

